

La FDSEA 35 a rencontré les parlementaires

Dans la continuité des réunions trimestrielles avec les élus, la FDSEA 35 a organisé une visio-conférence avec les parlementaires du département pour faire le point sur la charte riverain et la commission de préservation des espaces agricoles. La charte riverains et la mise en place des zones de non-traitement a donné lieu à des débats animés. Christian Mochet, le responsable environnement de la FDSEA a néanmoins rappelé que "les agriculteurs faisaient de nombreux efforts dans ce domaine depuis longtemps" et "qu'il était faux de dire, comme le font les associations, que la ZNT avait été divisée par deux en passant de 5 m à 3 m. En passant de 0 mètre à 3 mètres, la ZNT a enlevé des surfaces de productions importantes, et compliqué le travail des agriculteurs". Les responsables agricoles ont expliqué qu'il fallait revenir à l'essence même de la charte : un espace de dialogue entre les agriculteurs, les élus locaux et les riverains. Rendez-vous est pris pour faire le point sur la situation des différentes filières et les moyens à mettre en œuvre pour passer la crise / **Bruno Gauthier - FDSEA 35**

formation

→ Préparer sa transmission

Entre le 2 et le 25 juin prochains, la chambre d'agriculture de Bretagne propose aux futurs cédants des journées de formation à La Maison de l'agriculture de Rennes. Chaque journée traite de problématique différente, il est possible de participer à une ou plusieurs journées de son choix. Mardi 2 juin, deux formations différentes sont proposées : Optimiser sa transmission : aspects juridiques et fiscaux, ou Faire face au départ d'un associé. Jeudi 11 juin : Evaluer son exploitation. Mardi 16 juin : Préparer sa transmission et sa retraite : "droits retraite" et projet de vie. Vendredi 26 juin : Trouver un repreneur. Avec des intervenants spécialisés sur chaque thématique. Coût de 14 € par jour. Contacts : Jean-Michel Drouin, tél : 07 88 84 93 13, Annette Hurault tél : 07 86 88 17 06, Conseillers transmission.

Conseils de saison

→ Surveiller la présence de pucerons sur les épis jusqu'au stade laiteux-pâteux.

Le seuil d'intervention est atteint lorsque 1 épi sur 2 est porteur d'au moins un puceron. Tant que la pression est faible, rien ne justifie une intervention. Les auxiliaires, comme les parasitoïdes, larves de syrphes et larve de coccinelle, s'ils sont présents, sont efficaces pour limiter le développement des colonies. Mais il faut leur laisser le temps de s'installer. Une intervention trop précoce contre les pucerons, stopperait la dynamique des auxiliaires et pourrait nécessiter un second passage en cas de forte pression 10 jours plus tard....

→ Blé d'hiver à floraison, être attentif à l'évolution des facteurs favorables à la fusariose.

Si les conditions deviennent humides (plus 10 mm de pluie) à début floraison (+/- 7 jours), en non labour, et que la variété est sensible à la fusariose (RGT Velasko, KG Armstrong, RGT Venezia, Syllon, Nemo...), une protection se justifie (en particulier en autoconsommation) : ex. Proso 0.6l/ha (prothioconazole+tébuconazole), avec minimum 150 l de bouillie. Néanmoins, si l'application du fongicide principal a été positionnée à dernière feuille étalée, elle assure une protection vis-à-vis des autres maladies pendant 4 semaines.

→ Désherbage des maïs, ne plus tarder car les mauvaises herbes se développent.

Plus difficiles à arracher en travail mécanique à 4 feuilles ou plus – excepté par binage, il faudra augmenter les doses en désherbage chimique. En effet sur mauvaises herbes développées, on peut observer un effet "parapluie" lors du traitement de post-levée, et il faudra souvent associer 2 ou 3 produits pour gagner en efficacité sur les mauvaises herbes plus difficiles comme les renouées, véroniques... Ex. Elumis 0.4 (mésotrione + nicosulfuron) + Peak 10g. En second passage, cibler la flore présente. Consultez le conseil cultures BZH en ligne ou sur l'appli android.



Caroline Cadiou
Stéphanie Montagne

annonces légales

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu le 29 avril 2020 par Maître Jean-Baptiste HIGNARD, Notaire à RENNES (35), il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : **PP INVESTISSEURS**
Siège : 22 boulevard Georges Pompidou 35000 RENNES

Objet : l'acquisition et la gestion de tous biens immobiliers ; la promotion immobilière et l'activité de marchand de biens.
Capital social : 500 euros, représentatif d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Vincent PAYET, demeurant à RENNES (35000), 22 boulevard Georges Pompidou.

Durée - RCS : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS de RENNES.

LEMASSON & ASSOCIÉS

Société d'Avocats
Centre d'Affaires Athéna
2 rue François Jacob
22190 PLÉRIN
tel : 02.96.60.41.60

AVIS MLP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 202 700 Euros
Siège Social : La Lignerie
35350 SAINT-MELOIR-DES-ONDES
RCS SAINT-MALO 503 203 564

Aux termes de délibérations extraordinaires en date de 1^{er} avril 2020 il a été décidé de transférer, à effet au 1^{er} avril 2020, le siège social de la société MLP de SAINT-MALO (35400) 17 rue Ville pépin à SAINT-MELOIR-DES-ONDES (35350) la Lignerie.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL FORNO

Société par actions simplifiée
au capital de 18.446,33 euros
Siège Social : 21 Boulevard Wilson
35800 DINARD
RCS SAINT MALO 331 003 988

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2019, la collectivité des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé de nommer en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Yannick LE CAM, démissionnaire, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

- la société LORE, SARL au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à DINARD (35800) - 21 Boulevard Wilson, immatriculée au RCS de SAINT MALO sous le numéro 877 644 054 et représentée par son Gérant et représentant permanent Monsieur Grégory REBU-FET, laquelle déclare accepter lesdites fonctions ;

Pour avis La Présidence

RENOUARD RIOU ET ASSOCIES

Cabinet d'avocats
318 rue Augustin Fresnel
76230 ISNEAUVILLE

SOFI BTP

SA au capital de 500.000 Euros
Siège social : 12 rue Coulon
Résidence Véronèse
76000 ROUEN
353 315 518 RCS ROUEN

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes du PV du 04 mars 2020, L'AGM a décidé :

- de transformer la société en Société par actions simplifiée, à compter du 04 mars 2020

- de prendre acte de la fin du mandat des commissaires aux comptes du Cabinet BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE et de M Jean-Marie DELARUE et d'administrateurs de M Dominique LEMAUVEL, Mme Ghislaine DAVOINE née LEBRETON et M Yvan GUEUDER,

- de nommer en qualité de Président : Monsieur Dominique LEMAUVEL 34 rue de la Ville Mauny 35800 DINARD

- de transférer le siège social au 34 rue de la Ville Mauny 35800 DINARD, à compter du 04 mars 2020.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de ROUEN et au RCS de SAINT-MALO



AVIS DE MODIFICATIONS

EARL LECOMTE-VILLOURY Siège social : La Ville es Roux 35750 BLERUAIS au capital social de 7622.45 euros 380 401 604 RCS RENNES MODIFICATION DES STATUTS Selon décisions collectives des associés, en date du 5 mai 2020, les associés ont approuvé à l'unanimité : - La démission de Monsieur Roger LECOMTE de ses fonctions de cogérant de la société, à compter du 30 avril 2020. Pour insertion, les cogérants,

SARL AXEMAH

Société A Responsabilité Limitée en liquidation au capital social de 7 000 euros Siège social : 4 rue Capitaine Dreyfus 35000 RENNES RCS : RENNES B 499 177 756

Suivant délibération du 21/04/2020, l'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2019.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

LE LIQUIDATEUR

Pour vos annonces légales

legale.bretagne@reussir.fr - Tél. 02 97 46 22 68